



# Conseil Général de Mollens

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 DECEMBRE 2017

### 1. Bienvenue de la Présidente :

Mme Linda Baudin, Présidente, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et de la Municipalité pour la dernière séance de cette année. Elle ouvre la séance à 20h33.

### 2. Appel :

Excusés : Mmes Lyne Berguer, Arlette Cuvit, Francine Meyer  
MM Jean-Marcel Cuvit, Pierre Lang, Hervé Le Pezennec, Thierry Meyer,  
Sébastien Rochat

Sur 25 membres du Conseil, 17 sont présents, le quorum est donc atteint.

### 3. Admission – démission – assermentation :

Aucune correspondance n'est parvenue à ce sujet.

### 4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2017 :

M. Nicolas Bally demande de préciser qu'il s'agit du bâtiment de l'administration communale où l'installation des toilettes est prévue, pas du caveau (sous le point 5 sur la page 2).

M. le Syndic rend attentif à une faute d'orthographe dans la première phrase sur la page 3 : des reproches personnels (pas personnelles).

Plus personne ne désirant prendre la parole, la Présidente passe au vote. Le procès-verbal est accepté à main levée, avec remerciements à la Secrétaire.

### 5. Préavis No 6/2017 de la Municipalité de Mollens relatif au budget de fonctionnement de l'année 2018:

M. Nicolas Bally, membre, lit le rapport de la commission de gestion qui tient à relever les points suivants :

*Le budget corrigé 2018 sans investissement prévoit des charges pour un montant de 1'740'765.50 (pour rappel) avec un excédent de charges de 24'998.50. Sont également comprises les charges d'entretien suivantes :*

- Réfection du chemin de la Tuilière 10'000.00 (pos 43.314.0)
- Remplacement des volets de l'Auberge communale de 21'000.00 (pos 3501.314)
- Entretien des chemins forestiers de 10'000.00 (pos 32.314.0)
- Le jardin du souvenir non réalisé en 2017 trouve son montant reporté en 2018 pour un montant de 4'000.00 (pos 44.314.0)

Il comprend également deux modifications de revenus :

- Une diminution des revenus des Tilleuls suite au départ d'un locataire ;

- Une augmentation des revenus due à la location des appartements de la Forge de 49'320.00 (pos 3505.423)

Deux nouvelles positions budgétaires sont créées pour :

- La création d'un poste de frais d'archivage de 8'500.00 (pos 11.318.9) afin d'archiver les affaires de la commune (Municipalité et Conseil) depuis 1984. La commission espère que ces archives pourront être consultées sur demande par la population ;
- La création d'un poste amortissement travaux rénovation Forge de 17'000.00 (pos 3505.3303)

Nous invitons la Municipalité à la réflexion sur un concept global déneigement-salage simultané.

Au vu de l'excédent de charges projeté, la commission propose l'amendement suivant au Conseil Général :

- D'investir uniquement dans le changement strictement nécessaire des volets dangereux ;
- De rafraîchir les autres volets par l'employé communal ou de reporter leur remplacement à une année ultérieure.

La commission remercie la boursière pour la clarté et la qualité du document présenté.

La commission de gestion n'ayant pas de remarques supplémentaires, propose au Conseil d'accepter le budget 2018 tel que présenté avec l'amendement susmentionné. Nous remercions M. Alexandre Rosset, Syndic, et Mme Séverine Dehais, boursière, pour leurs informations complémentaires.

Mme Barbara Lüthi souhaite un éclaircissement concernant les revenus du Tilleuls puisque la commission de gestion mentionne dans son rapport une diminution or le montant des loyers dans le budget présenté est identique à celui de 2017.

M. Alexandre Rosset, Syndic, explique que dans une première version du budget soumis à la commission de gestion, une augmentation des loyers était prévue, mais que celle-ci a été abandonnée dans le budget corrigé 2018 suite à un changement d'idée de la Municipalité concernant le bâtiment des Tilleuls. Ce n'est donc pas une diminution des revenus par rapport à 2017 mais entre deux versions de budget 2018.

Concernant l'amendement proposé par la commission de gestion de ne remplacer que les volets dangereux et de faire rafraîchir les autres par l'employé communal, M. Pierre-Alain Schaub, Municipal, demande aux membres du Conseil de prendre en considération que la rénovation coûtera très probablement plus chère que des volets neufs. Une expérience qu'il a souvent faite en tant que menuisier.

M. Claude-Alain Zanchi s'étonne que la taxe sur les lotos figure toujours dans le budget malgré l'abolition de celle-ci par le Conseil Général lors de la dernière séance.

Mme Séverine Dehais, Boursière, répond qu'il s'agit uniquement de la taxe cantonale qui reste tout de même en vigueur.

Plus personne ne désirant prendre la parole, la Présidente passe au vote, d'abord de l'amendement et ensuite du préavis No 6/2017.

L'amendement est refusé à main levée, par 4 voix pour, 9 voix contre et 3 abstentions.

Le préavis No 6/2017 est acceptée à main levée, avec une abstention.

## 6. Rapport des délégués du Conseil :

Mme Joëlle Wacht, déléguée de l'ASIABE, lit le rapport de la séance du 26 octobre 2017. Résumé :

- Élection d'un nouveau Président, M. Cavigioli d'Apples et d'un nouveau Vice-Président, M. Goldenschue de Berolle
- Discussion d'une demande de crédit complémentaire au budget 2017 ; avec l'intégration des élèves de Montricher, 2017 doit être considéré comme une année transitoire ; une grande partie du crédit complémentaire devrait être couverte par la nouvelle répartition (13 communes au lieu de 12).
- La mise en place d'un véritable secrétariat est prévue avec une secrétaire à temps partiel.
- Approbation du budget 2018 avec discussion concernant des tableaux interactifs.
- Le projet du parascolaire continue d'avancer à un bon rythme malgré des exigences des parents et du canton de plus en plus grandes.
- Des incivilités dangereuses de certains jeunes pendant les transports font souci. Des mesures de prévention ont été prises, mais il faut que les trois entités jouent le jeu (école, parents et communes).

### 7. Informations de la Municipalité :

M. Alexandre Rosset, Syndic, rappelle une fois de plus que la restriction d'eau est toujours d'actualité.

Il informe qu'il y a des travaux au réseau d'eau à la Rue de l'Eglise 12 et que la famille Ammeter est en train de tirer une conduite d'eau potable depuis le village jusqu'à leur ferme, ça fera un abonné de plus au réseau d'eau de la commune.

Le Syndic mentionne que la commune a touché une rétrocession de CH 1'285.50 de la part de la Romande Energie suite au changement des lampadaires pour des LED.

M. Andreas Lüthi, Municipal, déplore la situation catastrophique sur le marché du bois de construction malgré l'excellente qualité du bois de nos forêts.

Il révèle aussi qu'un lichen particulier, qui pousse sur l'écorce des arbres, surtout sur les hêtres, a été découvert au Pré de Mollens, un des rares endroits en Suisse où cette espèce se trouve. Les arbres concernés ont été inventoriés avec un code géographique et la confédération a payé un subside.

Il informe que le groupement forestier Bailens-Mollens est en train d'étudier la construction d'un bâtiment de service et que deux communes (Yens et Berolle) seraient intéressées de le construire sur leur territoire et de le louer ensuite au groupement.

Concernant les routes communales, il mentionne que quelques trous ont été réparés provisoirement ces derniers temps et que la commune prévoit de refaire les tronçons les plus nécessaires par petites étapes ces prochaines années.

M. Eric Grosjean, Municipal, informe que les communes ont pris des décisions pour limiter les déchets encombrants en interdisant les agriculteurs et entrepreneurs d'en amener. Mais aussi les privés qui remplissent la benne lors des déménagements avec matelas, lits et canapés sont visés par cette restriction qui a été communiquée récemment aux habitants.

### 8. Propositions individuelles et divers :

M. Martin Baudin demande à la Municipalité d'interdire aux véhicules militaires le trafic sur la route du village.

M. le Syndic répond qu'il y a eu déjà plusieurs tentatives, malheureusement sans succès, par la Municipalité, mais qu'elle pourrait intervenir une nouvelle fois avec l'argument que la route d'en bas (Ballens-L'Isle) est maintenant mieux dimensionnée pour ces véhicules.

M. Vincent Barbay évoque que, récemment, quelques véhicules blindés de l'armée étaient stationnés dans le village et sur la place de l'Amitié pendant une nuit. Il aimerait savoir si l'armée a demandé

l'autorisation de la Commune et si elle a payé une location ainsi que pour les éventuels dégâts causés dans le village.

Le Syndic affirme que oui, mais que l'armée applique son tarif à elle.

Le Municipal Pierre-Alain Schaub suggère de refuser désormais l'autorisation vu que la place d'armes de Bière avec ses infrastructures adaptées est à proximité.

M. Vincent Barbay tient à partager des soucis concernant le parking très fréquenté ces temps par les clients de l'auberge (période de la chasse) ainsi que les membres de la fanfare. Les locataires de la Villa trouvent leurs places parfois occupées à leur retour. Il demande quel membre de la Municipalité est autorisé d'infliger une amende si nécessaire et comment le stationnement sur la place de l'Amitié est réglé.

M. Alexandre Rosset, Syndic, répond que Mme Annick Rosset, Municipale, a l'autorisation de délivrer des amendes. M. Huck de l'auberge est au courant qu'il peut enlever la chaîne à la place de l'Amitié si nécessaire. Et les membres de la fanfare aussi ont le droit de stationner sur la place de l'Amitié si le parking est complet. M. Roger Santschy est prié de leur retransmettre le message.

Plus personne ne demandant la parole, Mme Linda Baudin, Présidente, remercie les membres du Conseil et de la Municipalité pour la participation à la séance et souhaite à tout le monde de belles fêtes de fin d'année. Elle lève la séance à 21h17.

La Présidente :



Linda Baudin



La Secrétaire :



Barbara Lüthi